

Mulhouse, le mercredi 28 juin 2012

Objet : **Information aux cadres A & B, CTP du 22 juin 2012**

Cher(è) collègue,

Une nouvelle fois, je viens vous informer et vous faire partager nos espoirs ou déceptions ; nos actions ne faiblissent pas.

Lors du CTP du 22 juin dernier, nous sommes intervenus pour dénoncer, encore et toujours, les différences de régime indemnitaire ou de ratios d'avancement, d'une filière à l'autre.

Le régime indemnitaire varie en quantité et en mode de calcul ; il est fixe pour les A culturels, d'animation, et administratifs, et évolutif (pourcentage du traitement de base) pour tous les autres.

Les récents travaux annoncés en CTP au mois de janvier (voir mon courrier du 11 janvier dernier) ont enfin unifié le mode de calcul pour la catégorie B, tout en maintenant les techniques au double de primes mensuelles.

Nous avons de ce fait demandé qu'une nouvelle évolution soit mise en chantier ; nous craignons que l'harmonisation mette des années à aboutir, nous sommes et resterons mobilisés.

Je ne peux que regretter le manque de soutien des autres syndicats. Force Ouvrière est souvent bien seul pour défendre les catégories B et A. Certains syndicats vont jusqu'à nous reprocher de défendre les « nantis » que nous serions ! Sans commentaire !

En ce qui concerne la catégorie A, une étude des postes, via les fiches de postes, est toujours d'actualité ; cela se fera par le biais d'un partenaire extérieur. Veillez à ce que vos fiches de poste soient à jour et transmises à la DRH par le biais de votre hiérarchie.

Les 250 € mensuels des A, obtenus difficilement par Force Ouvrière il y a quelques années, vont enfin être évolutifs, et sans doute gradués selon la cotation du poste.

J'en parle régulièrement à l'administration et je les relance pour un aboutissement prochain ; les effets devraient être rétroactifs à début 2011.

Le 22 juin, nous sommes également intervenus pour la suppression des 50 et 100 HS demandés aux cadres B et A, de façon différentes, selon le service, avec ces mots : « vous ne pouvez pas demander 50 HS à un technicien qui touche environ 400 € de régime indemnitaire mensuel et 50 HS à un rédacteur ou un animateur qui touche le tiers ou le quart de cette somme. Cette mesure est particulièrement injuste et inappropriée. »

Nous avons dénoncé la baisse de notre pouvoir d'achat et la mise en place très rapide du jour de carence.

Nous demandons à être associés aux transactions de titularisation des contractuels (loi 12 mars 2012) Enfin, nous déplorons les actions « opération de communication » de certains syndicats, à l'approche de la CAP, qui laissent croire par exemple, à 184 adjoints techniques et agents de maîtrise, qu'ils peuvent être promus Technicien, alors qu'il n'y a qu'un seul poste. Ceci est purement irrespectueux ! Nous ne nous abaisserons jamais à cela, tout en faisant un vrai travail pour les carrières des agents

Nous restons à votre écoute. Si vous n'êtes pas syndiqué(e), n'hésitez pas à nous soutenir, à adhérer au seul syndicat qui ose soutenir les cadres.

FO siège dans toutes les instances et nous défendons toutes les filières et toutes les catégories.

Bien cordialement,

Le Secrétaire Général,



Josiane Lienhart

**Siège : 42 avenue Roger Salengro – 68100 MULHOUSE**

**Tél. : 03.89.46.02.29 ou 03.89.66.37.45 – E mail [fo-villemulhouse@wanadoo.fr](mailto:fo-villemulhouse@wanadoo.fr)**

**Site : <http://fo-territoriaux-mulhouse.fr>**